

LANDMINE & CLUSTER MUNITION MONITOR

L'OBSERVATOIRE DES ARMES A SOUS-MUNITIONS 2010 : Abréviations et acronymes

Abréviations et acronymes

AOAV	Action On Armed Violence
CBU	cluster bomb unit sous-munition
CCM	2008 Convention on Cluster Munitions Convention de 2008 sur les armes à sous-munitions
CCW CCAC	1980 Convention on Conventional Weapons Convention de 1980 sur certaines armes classiques
CD	Conference on Disarmament Conférence sur le désarmement
CMC	Cluster Munition Coalition Coalition contre les armes à sous-munitions
DPICM	dual purpose improved conventional munition munitions conventionnelles améliorées à double usage
ERW	explosive remnants of war restes explosifs de guerre
GGE	CCW Group of Governmental Experts Groupe d'experts gouvernementaux de la CCW
HRW	Human Rights Watch
ICBL	International Campaign to Ban Landmines Campagne internationale pour l'interdiction des mines
ICRC	International Committee of the Red Cross Comité international de la Croix-Rouge
NGO ONG	non-governmental organization organisation non-gouvernementale
NSAG	non-state armed group groupe armé non étatique
UN	United Nations Nations Unies
UNDP PNUD	United Nations Development Programme Programme de développement des Nations Unies
UXO	unexploded ordnance munition non explosée
WILPF	Women's International League for Peace and Freedom Ligue internationale féminine pour la paix et la liberté

All translations of Landmine & Cluster Munition Monitor research products and media materials are for informational purposes. In case of discrepancy between the English text and any translation, the English text shall prevail.

Full report available: <http://www.the-monitor.org/cmm/2010>

LANDMINE & CLUSTER MUNITION MONITOR

L'OBSERVATOIRE DES ARMES A SOUS-MUNITIONS 2010 : Abréviations et acronymes

Glossaire

Bombe à sous-munitions – Sous-munitions projetées depuis les airs

Armes à sous-munitions – Selon la Convention sur les armes à sous-munitions, une arme à sous-munitions “désigne une munition classique conçue pour disperser ou libérer des sous-munitions explosives dont chacune pèse moins de 20 kilogrammes, et comprend ces sous-munitions explosives.” Les armes à sous-munitions comportent un conteneur et des sous-munitions. Après leur lancement, ces dispositifs sol-sol ou air-sol s’ouvrent et dispersent des sous-munitions (de petites bombes) sur une grande surface. Ces petites bombes sont typiquement conçues pour perforer des blindages ou tuer des personnes ou les deux à la fois.

Reste de sous-munitions – La Convention sur les armes à sous-munitions définit les «restes de sous-munitions» comme «des sous-munitions n’ayant pas fonctionné, abandonnées ou non explosées».

Convention sur les armes à sous-munitions – Convention internationale adoptée en mai 2008 et ouverture pour signature en décembre 2008. La convention interdit l’emploi, la production, le stockage et le transfert d’armes à sous-munitions, exige la destruction des stocks, le déminage et l’assistance aux victimes.

Convention sur les armes classiques – La Convention de 1980 sur l’interdiction ou la limitation de l’emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, généralement appelée Convention sur les armes classiques (CAC), a pour but d’interdire ou limiter l’utiliser d’armes conventionnelles qui suscitent de nombreuses inquiétudes. Elle inclut le Protocole V relatif aux restes de guerre explosifs.

Munitions conventionnelles améliorées à double usage – Type d’arme à sous-munition utilisée envers des cibles humaines et matérielles, y compris du matériel blindé.

Restes de guerre explosifs – Conformément au Protocole V de la Convention sur les armes classiques, les restes explosifs sont définis comme étant des engins explosifs non explosés et des engins explosifs abandonnés. Les mines sont clairement exclues de cette catégorie.

Interopérabilité – Conformément à l’Article 21 de la Convention sur les armes à sous-munitions, l’interopérabilité désigne les opérations militaires conjointes avec des états non parties de la convention, qui pourraient entreprendre des activités interdites par un Etat partie.

LANDMINE & CLUSTER MUNITION MONITOR

L'OBSERVATOIRE DES ARMES A SOUS-MUNITIONS 2010 : Abréviations et acronymes

Groupes armés non étatiques - Dans la terminologie de l'Observatoire des Mines, les GANE comprennent les organisations à l'origine de soulèvements ou d'insurrections armées, ainsi qu'un ensemble plus large d'entités non étatiques telles que les gangs et les forces non officielles soutenues par les Etats.

Processus d'Oslo – Processus diplomatique s'étant déroulé de 2006 à 2008 et ayant abouti à la négociation, l'adoption et la signature en 2008 de la Convention sur les armes à sous-munitions.

Dispositif antimanipulation – Selon la Convention sur les armes à sous-munitions, un dispositif antimanipulation est « un dispositif destiné à protéger une mine et qui fait partie de celle-ci, est relié à celle-ci, attaché à celle-ci ou placé sous celle-ci, et qui se déclenche en cas de tentative de manipulation ou autre dérangement intentionnel de la mine. »

Dispositif de désactivation - Selon la Convention sur les armes à sous-munitions, un dispositif rendant une munition inopérante en rendant impossible le fonctionnement d'un composant essentiel (par exemple, la batterie).

Sous-munition – Toute munition qui, afin de réaliser sa tâche, se sépare d'une munition mère. Lorsqu'elles sont projetées depuis les airs, on les appelle généralement des « bombes » et lorsqu'elles sont projetées depuis le sol, des « grenades ».

Sous-munitions non explosées – Sous-munitions qui n'ont pas explosé comme prévu, et sont dès lors devenues des munitions non explosées.

Munitions non explosées – Les munitions non explosées (UXO) sont des munitions qui pour une raison ou une autre n'ont pas explosé au moment voulu. Les sous-munitions non explosées sont parfois appelées « duds » en anglais.

Victime - Selon la Convention sur les armes à sous-munitions, « toutes les personnes qui ont été tuées ou ont subi un préjudice corporel ou psychologique, une perte matérielle, une marginalisation sociale ou une atteinte substantielle à la jouissance de leurs droits suite à l'emploi d'armes à sous-munitions ; les victimes d'armes à sous-munitions englobent les personnes directement touchées par les armes à sous-munitions ainsi que leur famille et leur communauté affectées »